

## **COMPTE-RENDU**

### **DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mil vingt, le 21 novembre à 9 heures 30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des fêtes, sous la présidence de Madame Céline VILLECOURT, Maire.

**Etaient présents** : Madame Céline VILLECOURT, Maire, M. MAIRE, M. BOURSE, Mme MOLLIERE, M. SEFRIN, Mme THOMAS-MALBEC, M. KAYAL, Mme CHAPPAZ, Adjoints – M. ENJALBERT, M. VET, Mme MAUGER, Mme CHAIZE, Mme DRIENCOURT (arrivée à la délibération n°DEL2020-090), M. GANDRILLON, M. ESTARZIAU, M. BEHETRE, M. TOHME, Mme MOROSAN, Mme TRAN, M. ROCHER, M. RICHARD, Mme ETHUIN-JEANMET, M. ALLET, formant la majorité des membres en exercice.

**Procurations** : M. JEAN-JACQUES donne pouvoir à M. BOURSE, Mme LECLERC à Mme MOLLIERE, Mme YOT à M. ROCHER.

**Absents excusés** : Mme NGO DJOB, Mme DANIN, M. CHASTAING

**Secrétaire de séance** : M. MAIRE

#### **CONSEIL MUNICIPAL A HUIS CLOS**

##### **Délibération n° DEL2020-088**

A l'unanimité

**DECIDE** de délibérer à huis clos des affaires selon l'ordre du jour qui a été transmis le 13 novembre 2020 aux membres du conseil municipal de Saint-Prix.

#### **SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT AU MAIRE**

##### **Délibération n° DEL2020-089**

A l'unanimité

**DECIDE** de supprimer le poste de 2<sup>ème</sup> adjoint au Maire.

**DECIDE** de fixer à 7 le nombre d'adjoints au Maire.

**DIT** que les adjoints suivants montent d'une place dans l'ordre du tableau.

**APPROUVE** la modification du tableau du conseil municipal

## REVISION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

### Délibération n° DEL2020-090

A l'unanimité

**APPROUVE** la révision du règlement intérieur du Conseil municipal.

**PRECISE** que ce règlement ne pourra être modifié que par le conseil municipal.

### **MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES : SPORTS – VIE ASSOCIATIVE ET ADMINISTRATION GENERALE**

### Délibération n° DEL2020-091

A l'unanimité

**DIT** que la présente délibération modifie la délibération n° 2020-023 du 4 juin 2020, uniquement en ce qui concerne la composition des commissions municipales permanentes : Sports- Vie associative et Administration générale

**DECIDE** de déroger à la règle du vote à bulletin secret

**ÉLIT** les membres de :

✓ La commission permanente Sports - Vie associative :

Daniel KAYAL	Philippe ESTARZIAU
Christophe SEFRIN	Jean-Pierre CHASTAING
Olivier GANDRILLON	Marc BEHETRE
Tiffany TRAN	Hervé RICHARD
Anne-Sophie DRIENCOURT	Jean-Yves ALLET

✓ La commission permanente Administration générale :

Gérard BOURSE	Vanessa LECLERC
Olivier MAIRE	Honorine NGO DJOB
Emmanuel JEAN-JACQUES	Fabien VET
Olivier GANDRILLON	Carole ETHUIN-JEANMET
Daniel KAYAL	Jean-Yves ALLET

### **MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMITES CONSULTATIFS**

### Délibération n° DEL2020-092

A l'unanimité

**DIT** que la présente délibération modifie la délibération n° 2020-025 du 4 juin 2020, uniquement en ce qui concerne la composition des 2 comités consultatifs

**ELIT** les membres du :

✓ Comité consultatif Plan vélo :

Céline VILLECOURT

Christophe SEFRIN

Marc BEHETRE

Jean-Pierre ENJALBERT

Tiffany TRAN

Jean-Yves ALLET

✓ Comité consultatif pour un développement harmonieux des coteaux de Saint-Prix :

Céline VILLECOURT

Olivier MAIRE

Jean-Pierre ENJALBERT

Candice CHAPPAZ

Pascale MOLLIERE

Jean-Yves ALLET

## **REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMANDE PUBLIQUE**

### **Délibération n° DEL2020-093**

A l'unanimité

**APPROUVE** le règlement intérieur de la Commande Publique.

**PRECISE** que ce règlement devra être respecté par l'ensemble des services municipaux dès lors qu'ils en feront usage pour les achats de travaux, fournitures et services.

**PRECISE** que ce règlement sera communiqué à toute personne qui en fera la demande et sera mis en ligne sur le site internet de la ville.

**PRECISE** que ce règlement ne pourra être modifié que par décision du Conseil Municipal.

**PRECISE** que le seuil européen sera automatiquement intégré au règlement intérieur de la Commande Publique de la Ville de SAINT-PRIX lors de la modification bi-annuelle effectuée par les instances européennes.

## **DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES – EXERCICE 2021**

### **Délibération n° DEL2020-094**

A l'unanimité

**PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2021.

## BUDGET PRINCIPAL DECISION MODIFICATIVE N°1

### Délibération n° DEL2020-095

A l'unanimité

**VOTE** la décision modificative n° 1 du budget principal 2020 comme suit :

- En section de fonctionnement à : 161 772,00 €
- En section d'investissement à : 352 842,94 €

### **GARANTIE D'EMPRUNTS ERIGERE– PROGRAMME ROUTE DE MONTMORENCY**

### Délibération n° DEL2020-096

A l'unanimité

**ACCORDE** sa garantie d'emprunts à hauteur de 100,00 % pour le remboursement de l'offre de prêt du dossier n° U085469 pour un montant total de dix millions sept cent trente-deux mille neuf cent soixante-quinze euros (10 732 975,00 €) que souscrira l'emprunteur auprès de la Banque des Territoires (Caisse des dépôts de Consignations), selon les caractéristiques financières, aux charges et conditions de l'offre de prêt de la Banque des Territoires.

**ACCORTE** que la garantie de la collectivité soit accordée pour la durée totale de l'offre et jusqu'au complet remboursement de prêt qui sera souscrit et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Banque des Territoires, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources à ce règlement.

**S'ENGAGE** pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt

**AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à intervenir aux contrats de prêt qui seront passés entre la banque des Territoires et l'Emprunteur.

**ACCORTE** en contrepartie de cette garantie, 21 logements sociaux : 3 T1, 6 T2, 10 T3, et 2 T4° dans son parc de 95 logements sociaux locatifs – Maison Marianne

**AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier.

### **GARANTIE D'EMPRUNTS SEQENS – PROGRAMME 99 AVENUE DU GENERAL LECLERC**

### Délibération n° DEL2020-097

A l'unanimité

**ACCORDE** sa garantie d'emprunts à hauteur de 100,00 % pour le remboursement des prêts PLUS, PLAI et PLS que souscrira l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts de Consignations.

**ACCEPTE** que la garantie de la collectivité soit accordée pour la durée totale de l'offre et jusqu'au complet remboursement de prêt qui sera souscrit et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Banque des Territoires, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources à ce règlement.

**S'ENGAGE** pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt

**AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à intervenir aux contrats de prêt qui seront passés entre la Caisse des dépôts de Consignations et l'emprunteur

**ACCEPTE** en contrepartie de cette garantie, 7 logements sociaux (3 PLUS/ 2 PLAI/ 2 PLS) dans son parc de 34 logements sociaux locatifs.

**AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier.

#### **AVENANT N° 1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE L'ECOLE DE MUSIQUE CHRISTIANE ROLLAND ET LA VILLE DE SAINT-PRIX**

##### **Délibération n° DEL2020-098**

A l'unanimité

**VALIDE** l'avenant de la convention d'objectifs entre l'école de musique Christiane ROLLAND et la ville de Saint-Prix.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes correspondances relatives à ce dossier.

#### **SUBVENTION COMPLEMENTAIRE POUR L'ECOLE DE MUSIQUE CHRISTIANE ROLLAND**

##### **Délibération n° DEL2020-099**

A l'unanimité

**ACCORDE** une subvention complémentaire pour l'association de l'école de musique Christiane ROLLAND, d'un montant de 20 000,00 €.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes correspondances relatives à ce dossier.

**CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DE TENNIS DE SAINT-PRIX POUR LES COURS DURANT LE TEMPS  
SCOLAIRE**

**Délibération n° DEL2020-100**

A l'unanimité

**VALIDE** la convention d'objectifs entre l'Association Tennis Club et la Ville de Saint-Prix.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention d'objectifs entre l'Association Tennis Club et la Ville de Saint-Prix et toutes correspondances relatives à ce dossier.

**DIT** que les dépenses seront imputées au budget principal au compte 611.

**CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION JUDO CLUB DE SAINT-PRIX POUR LES COURS DURANT LE  
TEMPS SCOLAIRE**

**Délibération n° DEL2020-101**

A l'unanimité

**VALIDE** la convention d'objectifs entre l'Association Judo Club et la Ville de Saint-Prix

**AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention d'objectifs entre l'Association Judo Club et la Ville de Saint-Prix et toutes correspondances relatives à ce dossier

**DIT** que les dépenses seront imputées au budget principal au compte 611.

**CONTRAT D'AMENAGEMENT REGIONAL (CAR) – RENOVATION ENERGETIQUE DE LA MAIRIE ET DE  
L'ANCIENNE MAIRIE - DEMANDE DE PROROGATION D'UN AN DE LA SUBVENTION ACCORDEE PAR  
LA REGION ILE DE FRANCE**

**Délibération n° DEL2020-102**

A l'unanimité

**DEMANDE** une prorogation d'un an pour la subvention concernant la rénovation énergétique de la mairie et de l'ancienne mairie.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes correspondances relatives à ce dossier.

**DIT** que la recette sera imputée au budget principal au chapitre 13.

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE DISSIMULATION DES RESEAUX AERIENS DANS L'ENVIRONNEMENT – CARREFOUR RUE DE MONTLIGNON ET BOULEVARD ARMAND HAYEM**

**Délibération n° DEL2020-103**

A l'unanimité

**APPROUVE** les travaux de dissimulation des réseaux aériens dans l'environnement au carrefour de la Rue de Montlignon et du Boulevard Armand Hayem.

**AUTORISE** Madame le Maire à solliciter la subvention auprès du SMDEGTVO.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ces subventions.

**DIT** que la dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la commune.

**DIT** que la recette versée sera imputée sur le budget principal de la commune.

**PARTICIPATION FINANCIERE AUX FRAIS VETERINAIRES DES CHATS ERRANTS**

**Délibération n° DEL2020-104**

A l'unanimité

**APPROUVE** que la dépense soit réglée à l'association *L'Ecole du Chat Libre du Parisis* pour un montant de cinq cents soixante euros (560,00€) correspondant aux opérations de stérilisation et d'identification des chats errants sur l'année 2019.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette prestation.

**DIT** que les dépenses seront imputées au budget principal de la commune à l'article 6226.

**INDEMNITES DE FONCTIONS DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES**

**Délibération n° DEL2020-105**

A l'unanimité

**ABROGE** la délibération n° 2020-068 du 24 septembre 2020 portant sur les indemnités de fonction du Maire, des Adjointes au maire, et des conseillers municipaux délégués.

**DIT** que le montant maximal de l'enveloppe des indemnités de fonctions du maire et des adjoints est égal au total de l'indemnité maximale du maire (55% de l'indice brut 1027) et du produit de 22% de l'indice brut 1027 par le nombre d'adjoints.

**FIXE** le montant des indemnités de fonctions du maire, des adjoints et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation dans la limite de l'enveloppe définie ci-dessus aux taux suivants :

Maire : 55,00% de l'indice brut 1027  
1<sup>er</sup> adjoint : 18,10% de l'indice brut 1027  
2<sup>ème</sup> adjoint : 18,10% de l'indice brut 1027  
3<sup>ème</sup> adjoint : 18,10% de l'indice brut 1027  
4<sup>ème</sup> adjoint : 18,10% de l'indice brut 1027  
5<sup>ème</sup> adjoint : 18,10% de l'indice brut 1027  
6<sup>ème</sup> adjoint : 18,10% de l'indice brut 1027  
7<sup>ème</sup> adjoint : 18,10% de l'indice brut 1027

6 Conseillers municipaux délégués : 6% de l'indice brut 1027

**PRECISE** qu'en annexe de la délibération est joint le tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

**DIT** que les indemnités de fonctions sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.

### **OPPOSITION AU TRANSFERT DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PLAINE VALLEE**

#### **Délibération n° DEL2020-106**

A l'unanimité

**S'OPPOSE** au transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU), de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale à la Communauté d'Agglomération PLAINE VALLEE.

### **REGLEMENT INTERIEUR DE L'ESPACE JEUNES**

#### **Délibération n° DEL2020-107**

A l'unanimité

**APPROUVE** le règlement intérieur de l'espace jeunes.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer le règlement et toutes correspondances ad hoc.

## RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA PSYCHOLOGUE

### Délibération n° DEL2020-108

A l'unanimité

**APPROUVE** la mise en place de supervisions au Lieu d'Accueil Enfants Parents.

**AUTORISE** Madame Le Maire à signer la convention.

**DIT** que la dépense sera imputée au budget inscrit à l'exercice en cours à l'article 6226.